

Image not found or type unknown



# ACHAT PART SOCIALES EURL

Par **ABh**, le **18/03/2025** à **17:37**

Bonjour,

j'ai actuellement une eurl (serrurerie) j'arrete mon activité le 30 juin (baise d'activité, et de trésorerie)

j'emploie mon fils comme salarié

il va racheter mes parts sociales pour reprendre l'activité seul

ma question : est ce que je dois lui verser des indemnités de licenciement ou pas ?

en vous remerciant pour votre réponse

bien cordialement

Merci de vos réponses